

## Prescription décision tribunal

## Par Jerome59112, le 13/02/2019 à 17:35

En 2004 j ai eu un véhicule a crédit par Volkswagen. Quelques temps après j'ai perdu mon emploi et je ne pouvais payer le crédit. En 2007. Il y a eu une décision du tribunal , me rappelant que si je ne pay? pas, il y aurait saisi de mes biens. Ce jour du 13 février 2019. Un huissier se présente chez moi me demandant de payer la somme de 22 milles euros (véhicule valant 160000). Je suis perdu! A t il le droit de me réclamer cette somme en 2019? Merci

Par Visiteur, le 13/02/2019 à 17:59

BONJOUR est une formule habituelle, toujours en vigueur ici.

Une décision du tribunal est precrite après 10 ans, prorogés par chaque action en recouvrement.

Par Jerome59112, le 13/02/2019 à 18:01

Désolé. Merci a vous